Cinquante cinquième année. - N° 42 A Lundi 1er et mardi 2 mars 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1287

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

893 034 025 RCS Nantes.
PAINBAR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : PAINBAR.
Capital : 15000 EUR.
Adresse : 5, place de la République, 44200 Nantes.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 139000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Boulangerie, Sandwicherie, restauration sur place et à emporter, bar (licence Iv) et dégustation de vins.
Enseigne : PAINBAR.
Adresse : 5, place de la République, 44200 Nantes.
Précédent propriétaire : 505 178 491 RCS Nantes. **L'ECLUSE.**
A dater du : 18 janvier 2021.
Date d'effet : 29 janvier 2021.
Date de commencement d'activité : 1er février 2021.
Publication légale : informateur judiciaire *du* 26 février 2021.
Oppositions : Cabinet Aprojuris conseils 15 boulevard Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - Bâtiment C 44800 Saint Herblain pour la validité..
Commentaires : Suivant acte électronique d'avocats en date à NANTES (Loire-Atlantique) du 01.02.2020 enregistré au SPFE de NANTES 2 le 04.02.2021 Dossier 2021 00012961 référence 4404P02 2021 A 01643. Domicile ancien propriétaire : 1 impasse de la Chatelière 44120 VERTOU. Domicile nouveau propriétaire : 5 place de la République 44200 NANTES. Cession d'un fonds de commerce de traiteur, rôtisserie, brasserie, restaurant, plats cuisinés, restauration sur place et à emporter, bar (licence IV) exploité à 5 place de la République 44200 NANTES, moyennant le prix de 139000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.